

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2026

PAGE 1/6

P.V. n° 24 – réunion présentielle à PUYMOYEN

Président : M. DEMARET

Présents : MM. ALLOSSE – HUS – LABBE – LAGARTO – TOURRETTES

Excusés : M. LATOURNERIE – RAMBAULT – SIMON – THEBAULT

Administratifs : MME. MATHIEUX. – MM. CLEMENT – NAVARRO – VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 118 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

1/ COUPE GAMBARDELLA

SYSTEME COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE SAISON 2026/2027

(**5** QUALIFIES POUR LA FFF)

184 Engagés (dont 2 clubs évoluant en CN U19)

05/09/2026	Tour Préliminaire	28	matches avec	56	clubs				
19/09/2026	1er Tour	74	matches avec	28	clubs	120	entrants	A	
03/10/2026	2ème Tour	40	matches avec	74	vainqueurs	6	entrants	B	
17/10/2026	3ème Tour	20	matches avec	40	vainqueurs				
31/10/2026	4ème Tour	10	matches avec	20	vainqueurs				
21/11/2026	Finale Régionale	5	matches avec	10	vainqueurs				
		177	matches			182	engagés		
exempts A (2) :	CN U19	Stade Poitevin F.C.	S.A. Mérignacais						
entrants B (6) :	Parmi U18 R1, U18 R2, U17 R1, U17 R2 + Districts.								

Sont engagés pour ce 3^{ème} Tour de la COUPE GAMBARDELLA :

- Les 74 équipes qualifiées à l'issue du 2^{ème} Tour
- Les 6 équipes de U18 R1 exemptées du tour précédent (LIMOGES FOOT, FC MARMANDE 47, STADE BORDELAIS, TRELISSAC APFC, BERGERAC PERIGORD FC, PAU FC).

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2026

PAGE 2/6

Homologation des rencontres du 1^{er} Tour de la COUPE GAMBARDELLA :
74 matches avec 148 clubs.

Parmi ces 74 rencontres fixées, les membres de la Commission prennent connaissance et actent les forfaits suivants, appliquant une amende financière indiquée aux tarifs généraux 2026/2027 (32€).

- F.C. SARLAT MARCILLAC
- A.S. PONTOISE
- HAILLAN FOOT 33 (non tarifé, demande de désengagement par mail le 31/07/2026)

Retours de la CR Arbitrage

La commission prend note de la décision de la CR Arbitrage de donner match à rejouer pour la rencontre opposant les Chamois St Florent au CA Neuville, à la suite d'une réserve technique du CA Neuville. La rencontre est à rejouer ce samedi 26/09/2026.

La commission prend également connaissance du retour de la CR Arbitrage suite à la réserve technique posée par le club des Genets d'Anglet, lors de la rencontre de U17 R1 du samedi 19/09/2026, les opposants à Bergerac Périgord F.C.. La réserve est jugée irrecevable et le résultat reste en l'état.

Le tirage du 2^{ème} Tour de la COUPE GAMBARDELLA

La Commission procède à la constitution de 4 groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral suivant le règlement de la Coupe Gambardella.

La réglementation du 2^{ème} Tour

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 03 octobre 2026 à 15h00.**

Il ne sera pas joué de prolongation. En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but.

Les arbitres seront désignés aux moindres frais par les C.D.A des clubs recevants et les arbitres assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2026

PAGE 3/6

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competitions@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

- Pour l'ensemble de la compétition, les clubs peuvent faire figurer seize joueurs (5 remplaçants dont un gardien de but) sur la feuille de match. Seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match.

- Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.

- LA REGLE DES REMPLACES-REEMPLACANTS S'APPLIQUE.

- La règle du carton blanc (exclusion temporaire) ne s'applique pas en Coupe Gambardella Crédit Agricole (compétition Nationale).

La Coupe Gambardella Crédit Agricole est exclusivement réservée à une équipe des clubs participant :

- à un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), étant rappelé que **les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve,**

- ou un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux et leurs Statuts.

Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF

- Le nombre de joueurs « mutation » est réglé par l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

- Les ententes et les groupements sont autorisés.

La Commission et le service Compétitions souhaitent présenter leurs sincères excuses suite à une erreur survenue lors de la rédaction du règlement du 1er tour de la Coupe Gambardella.

En effet, les articles 24 A 2/ et 3/ des RG de la LFNA prévoient les dispositions suivantes : « 2/ Dans les compétitions régionales et départementales, les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et, à ce titre, revenir sur le terrain. Il est en de même pour les Coupes Régionales selon les dispositions

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2026

PAGE 4/6

spécifiques du règlement de la compétition concernée. 3/ En ce qui concerne la Coupe de France, les dispositions du point 2 ci-dessus ne s'appliquent que pour les deux premiers tours. En ce qui concerne la Coupe de France Féminine, la Coupe Nationale Foot Entreprise et la Coupe Gambardella Crédit Agricole, les dispositions du point 2 ci-dessus s'appliquent lors des tours éliminatoires organisés par la Ligue Régionale.

2/ MODIFICATION DES POULES DU CHALLENGE NA U14

La commission a modifié la composition des poules du Challenge Nouvelle-Aquitaine U14.

POULES CHALLENGE NOUVELLE-AQUITAINE U14

POULE A	
CHAMOIS ST FLORENT	79
FC BRESSUIRE	79
DOMPIERRE STE SOULLE	17
CA NEUVILLE	86

POULE H	
AS AIXE SUR VIENNE	87
ANGOULEME CHTÉ FC	16
FC ST ANDRÉ DE CUBZAC	33
BERGERAC PERIGORD FC	24

POULE O	
LABOURDINS D'USTARITZ	64
FC PENNE ST SYLVESTRE	47
FCE MERIGNAC ARLAC	33
GIRONDINS DE BORDEAUX	33

POULE B	
GJ PAYS MAULEONNAIS	79
THOUARS FOOT 79	79
FC PERIGNY	17
ES LA ROCHELLE	17

POULE I	
ESA BRIVE	19
SA SANILHAC	24
CA RILHAC RANCON	87
LIBOURNE FOOT 2024	33

POULE P	
GENETS D'ANGLET	64
BORDEAUX COQS ROUGES	33
ES BLANQUEFORT	33
EXEMPT 1	

POULE C	
GJ VVM CHAUVIGNY	86
GJ ESP SUD POITIERS	86
AURENCE ROUSILLON	87
BENEVENT MARSAC	23

POULE J	
ARSAC LE PIAN MEDOC	33
FC BASSIN ARCACHON	33
SEIGN CAPB SOUS FC	40
STADE BORDELAIS	33

POULE Q	
CROISES DE BAYONNE	64
AGJA CAUDERAN	33
GARAZI ST JEAN P P	64
JEUNESSE VILLENAVAISE	33

POULE D	
FC CHAURAY	79
OFC RUELLE	16
CAP AUNIS ASPTT FC	17
FC ROCHEFORT	17

POULE K	
FC PORTE D'AQUITAINE	47
FC TALENCE	33
JA DAX	40
LA BREDE FC	33

POULE R	
PAU FC	64
ST MEDARD EN JALLES	33
FC RIVE DROITE 33	33
EXEMPT 2	

POULE E	
JA BEL AIR	16
SO CHATELLERAULT	86

POULE L	
JEUNES DE LANGON	33
FC MARMANDE 47	47

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2026

PAGE 5/6

ES GUERETOISE	23
LIMOGES FOOTBALL	87

SAG CESTAS	33
STADE PESSACAIS UC	33

POULE F	
UA COGNAC FOOT	16
STADE POITEVIN FC	86
ES SAINTES FOOTBALL	17
GJ SAINTONGE ESTUAI	17

POULE M	
ASMUR	64
JA BIARRITZ	64
ST PAUL SPORT	40
STADE MONTOIS	40

POULE G	
TRELISSAC APFC	24
AS ST PANTALEON	19
FC SARLAT MARCILLAC	24
GJ ENT DES VERGERS	19

POULE N	
AVIRON BAYONNAIS	64
SA MERIGNAC	33
ES BRUGES	33
AGEN PASSAGE FC	47

3/ CHALLENGE RÉGIONAL U12

La commission prend note des 64 équipes ayant émis un souhait d'engagement dans cette compétition, à ce jour. Elle rappelle toutefois que les candidatures restent ouvertes jusqu'au 30/09/2026.

Les candidatures sont étudiées après cette date afin de vérifier le respect des prérequis.

Prochaine réunion le jeudi 08 octobre 2026 à 10h00 à Puymoyen :

- Tirage du 3ème tour de la Coupe Gambardella
- Publication des calendriers des Challenge NA U14 et U16
- Création des poules du Challenge Régional U12
- Points sur les montées de District à la suite de la création d'un championnat U14 et U16 en Gironde

Le Président,
Patrick DEMARET

Le secrétaire de séance,
Salomé MATHIEUX




COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2026

PAGE 6/6

Procès-Verbal validé le 30/09/2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.

